

**Conseil municipal du Lundi 22 juin 2026**  
**20H30 - Mairie de Montroulet**  
**Salle Jean BUISSON**

**Présents :** SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno, BUISSON Michel, CHATENET Alice, COX Norman, JEAN Olivier, LAUR-MICHAUD Mélanie, TACHARD Floriane, VAN MALDEGHEM Sébastien.

**Absent(s) non excusé (s) :** néant

**Excusé(s) :** DEBRAS-BOUROTTE Lætitia

**Pouvoir(s) :** néant

**ORDRE DU JOUR**

**Inscription des Chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).**

Le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les services départementaux sont en charge du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée dit PDIPR. Il précise que suite à l'expertise menée par le Département sur nos chemins de randonnée en 2011, aucune suite n'avait été donnée par la commune. De ce fait, aucun circuit n'a pu être retenu par le Département dans son Plan départemental. En outre, nous souhaitons aujourd'hui valoriser les circuits pédestres ou cyclos sur la commune et il serait très préjudiciable à cette intention de ne pas avoir de circuits inscrits au Plan départemental. Pour se faire, le Maire invite donc à solliciter une demande d'intervention par délibération auprès des services du Département pour viser une expertise exhaustive de nos chemins ruraux et ainsi permettre de relancer l'inscription de nos chemins dans le PDIPR.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

**Validation du recrutement des saisonniers pour la période juillet- août 2026.**

Le Maire rappelle le dispositif de recrutement des emplois saisonniers mis en place sur la commune depuis maintenant huit ans. Il mentionne que cette action poursuit deux objectifs : assurer une présence technique dans la commune pendant les périodes de congés des agents titulaires et permettre aux jeunes de la commune de 16 à 20 ans de pouvoir avoir une première expérience professionnelle. Pendant les deux mois d'été, des jeunes de la commune vont donc se succéder au service technique de la commune encadrés par un ou deux agents municipaux pour entretenir les espaces publics, le cimetière, le fleurissement mais aussi travailler à la réalisation des chantiers estivaux. Par délibération du 8 avril 2026, le Conseil municipal a acté la mise en place du dispositif pour 2026. Ainsi un appel à candidature a été réalisé et 7 récipiendaires ont été reçus le samedi 20 juin à 10h en mairie pour un premier entretien professionnel. Il a été rappelé par le Maire et les Adjoints les droits et devoirs d'un agent de la collectivité, les missions qui seront dévolues aux saisonniers ainsi que les nécessaires conditions de sécurité à respecter dans l'exercice de ses tâches. Enfin le Maire indique que les saisonniers ont jusqu'à mercredi 24 juin pour confirmer les propositions de semaines travaillées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Précisions sur la liste des dépenses du compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.**

Le Maire indique au Conseil municipal que les services de la trésorerie ont rappelé aux communes de Charente Limousine la nécessité de réactualiser la délibération listant les dépenses imputables au compte 6232. Le Maire propose alors de prendre en compte de manière générale l'ensemble des denrées diverses liées aux fêtes et cérémonies, tels que les friandises, produits pour apéritifs et cocktails servis lors des manifestations officielles, inaugurations, commémorations, réunions publiques ou autres. Les bouquets gerbes, gravures, coupes, médailles offertes lors de divers événements comme les naissances, mariages, décès, départs, les frais publicitaires, et autres éléments liées aux manifestations.

Le Maire indique que les autres frais de réceptions organisées hors du cadre décrit précédemment seront imputés au compte 6234 Réceptions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Avenant au Contrat d'assurance Multigarantie de la commune.**

Le Maire mentionne au Conseil municipal la nécessité de faire évoluer le contrat multigarantie de la commune souscrit à la Mutuelle de Poitiers Assurance afin d'y intégrer du nouveau matériel ainsi que les skate parc, city stade et la Miellerie. Le montant du contrat d'assurance pour l'année 2026 est de 4 856€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

### **Proposition commerciale France Fibre.**

Le Maire présente au Conseil municipal une proposition commerciale de la société France Fibre pour engager la conversion fibre de tous nos services, assurer le raccordement FTTH selon les besoins de la commune et la transition vers le tout IP ainsi que nous faire profiter de meilleures tarifications. La proposition s'étale sur 21 trimestres pour un montant mensuel de 339,17 € HT. Aujourd'hui, le coût mensuel de l'ensemble des prestations pour la commune est de 285,33€ HT. De fait, la proposition commerciale n'est pas avantageuse pour la municipalité même si le gain en qualité de très haut débit reste indiscutable. Le Maire propose donc au Conseil municipal de ne pas contractualiser la proposition.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rejet de la proposition commerciale.

## **Questions & informations diverses**

### **Réunion du groupe de travail « Bâtiment, travaux, voirie ».**

Le Maire rend compte de la première séance du groupe de travail « Bâtiment, travaux, voirie » le samedi 23 mai à 10h à la mairie. Il décrit les principales trajectoires de travail évoquées concernant notre projet d'entretien de voirie, la réalisation d'un plan de gestion différenciée de nos espaces publics, les travaux prévus dans les bâtiments municipaux notamment le logement du presbytère et enfin l'aménagement du cimetière en lien avec le relèvement des sépultures réalisé en 2025. La prochaine séance de travail aura lieu la deuxième quinzaine de septembre.

### **Accueil d'un stagiaire de Licence de Géographie de l'Université de Limoges**

Le Maire indique que pendant 4 semaines, nous accueillons un étudiant de Licence dans le cadre de son stage annuel. Le sujet qu'il traite sous sa supervision est la réalisation du Plan de gestion différenciée des espaces de la commune. Ce document doit être fourni comme pièce justificative du label « Villes et Villages Fleuris » et il n'avait pour l'heure jamais été formalisé sur la commune.

### **Situation de l'Auberge de la Marchadaine.**

Le Maire annonce au Conseil municipal que suite à la commission de sécurité diligentée par Madame la Sous-préfète de Confolens le 15 octobre 2025, la commune va devoir faire des travaux de sécurisation de la chaufferie de l'auberge et du plafond de la cuisine. Des entreprises ont déjà été mobilisées mais le preneur leur refuse l'accès à l'établissement. Un courrier avec AR lui a été adressé lui rappelant les devoirs qui sont les siens dans le cadre du bail locatif qui nous lie.

Le preneur a quant à lui une liste de travaux à réaliser pour mettre à jour les aspects réglementaires de l'établissement en lien avec son activité.

En outre, le Maire indique que par courrier AR du 28 mai 2026, il a demandé expressément au preneur de répondre aux 4 injonctions du Préfet qui avaient provoqué la fermeture administrative de l'établissement au début de l'année 2026 à savoir l'utilisation irrégulière de la Licence IV, l'accessibilité handicapée à l'intérieur du commerce, les infractions constatées sur la sécurité incendie et le non respect des normes d'entretien de la fosse septique.

### **Adaptation des services municipaux à la Vigilance Rouge.**

Le Maire indique que les services ont été réorganisés suite à la mise en place de la Vigilance Rouge canicule. La mairie et l'APC seront ouvertes seulement les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30. Les deux agents administratifs seront en télétravail les après-midis. Quant aux agents techniques, ils travailleront en horaires décalés et allégés de 7h à 12h du lundi au vendredi.

### **Organisation du Pique-nique citoyen.**

Le Maire indique que le pique-nique citoyen s'organise, comme chaque année, grâce à l'implication des membres du CCAS. En fonction de l'évolution de la séquence climatique, la décision de le maintenir ou de l'annuler sera prise jeudi 25 juin 2026.

### **Organisation de la salle Jean BUISSON.**

Bruno SERAFINI demande au Conseil municipal si un élu volontaire pourrait lui apporter une éventuelle aide dans la gestion des locations de la salle Jean BUISSON. Mélanie LAUR-MICHAUD propose de le rejoindre pour constituer le binôme d'élus référents de la salle. Il est prévu une réunion de coordination des deux élus et une mise à jour des documents et règlement liés à la salle Jean BUISSON.

### **Incendie au DEVAIS de samedi 20 juin 2026.**

Céline BOUTAUD et Bruno SERAFINI décrivent la gestion de crise liée à l'incendie qui s'est déclaré au DEVAIS samedi 20 juin en début d'après midi. En l'absence du Maire, ils ont été mobilisés toute l'après midi pour prendre en main la coordination des opérations de secours. L'incendie a été maîtrisé en fin d'après midi avec un bilan d'environ deux hectares touchés par les flammes. Les bâtiments à proximité du départ de feu ont été préservés sans dommage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h35.

SAVY Benoît - *Maire*

BOUTAUD Céline - *Secrétaire de séance.*

